
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 FÉVRIER 2016 À 19 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis

Est absente :
Madame la conseillère,

Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-53

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, en retirant le point 32 et en ajoutant le point 48.1 : Autorisation d'installation d'équipement – ELPC inc. – Réseau de distribution par fibre optique et technologie sans fil:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2016
4. Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt des procès-verbaux du 25 janvier 2016 et du 1^{er} février 2016
5. Comité consultatif d'urbanisme – Correction au procès-verbal du 21 décembre 2015
6. Demande relative aux règlements sur les PIIA
- 6.1 Martine Bourgeois – 3416, rue Pine – Lot 4 994 973 - Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) - Règlement numéro 508-93 – Rénovations
7. Première période de questions

AVIS DE MOTION

8. Avis de motion – Règlement numéro 96-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
9. Avis de motion – Règlement numéro 24-99-9 modifiant le règlement numéro 24-99 et ses amendements relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation concernant les dispositions relatives aux tours et antennes de télécommunication et aux usages conditionnels
10. Avis de motion – Règlement numéro 25-99-3 modifiant le règlement numéro 25-99 et ses amendements sur les conditions relatives à l'émission d'un permis de construction afin d'autoriser plus d'un bâtiment principal sur un même terrain lorsque relatif aux usages conditionnels
11. Avis de motion – Règlement numéro RM-06-1 abrogeant le règlement RM-06 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec
12. Avis de motion – Règlement numéro 15-2005-1 abrogeant le Règlement 15-2005 relatif aux alarmes et aux avertisseurs de fumée sur le territoire de la municipalité de Rawdon
13. Avis de motion – Règlement numéro 95-2016 Relatif aux alarmes incendie
14. Avis de motion – Règlement numéro 402-41 modifiant le règlement de zonage numéro 402 (secteur canton) et ses amendements afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'évènements et modifier les finitions extérieures applicables aux zones résidentielles

RÈGLEMENTS

15. Adoption du Règlement numéro 1014 abrogeant et remplaçant les règlements de construction numéro 403 et 373-89 et leurs amendements afin d'harmoniser et de modifier les normes de construction applicables à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon
16. Adoption du second projet de Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels
17. Adoption du Règlement numéro 86-2016 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire
18. Adoption du Règlement 89-2016 relatif au stationnement
19. Adoption du Règlement numéro 94-2016 relatif aux pouvoirs et aux obligations additionnels du directeur général de la Municipalité

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

20. Bail de location – 3745 Chemin St-Alphonse – Relocalisation temporaire - Garage municipal
21. Renouvellement de contrat (temps d'ondes) – S.R.A.D. Communications inc. - Service de la sécurité incendie

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22. Attribution de nom de rue – Chemin du lac-aux-sources – Aménagement lac aux sources inc. – Parties du lot 25B du Rang 6, Canton de Rawdon – Matricule 9004-95-8535 et 9104-29-1085
23. Demande d'achat d'immeuble municipal – M. Dieudonnée Désiré Banouga – Lot 5 353 085 – Croissant Kaiser (matricules n° 8198-90-1554)
24. Modification à la résolution numéro 15-627 - correction des taxes applicables
25. Directive de changement - Suzanne Gagnon (Enseignes aux quatre vents) – Travaux supplémentaires
26. Demande au Centre d'expertise Hydrique - Reclassification des lacs Sandy et Régent (faible contenance)
27. Projet pilote – Lumières del – Chemin Kildare et 11^e Avenue
28. Restrictions et interdictions d'immobilisation et de stationnement de véhicules sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régies par le Règlement numéro 89-2016 relatif au stationnement
29. Interdiction de stationnement - 7^e avenue du côté nord, de la rue Albert vers l'ouest sur 40 mètres
30. Comités municipaux et externes – Nominations
31. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
32. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Dossier N° 00022227-1-62037(14) – 2014-11-05-58 **RETIRÉ**
33. Dépôt du certificat du registre – Règlement d'emprunt numéro 142 décrétant des dépenses relatives à la voirie municipale et l'entretien des bâtiments municipaux et un emprunt de 1 500 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie)
34. Dépôt de la liste des mauvaises créances éligibles à la vente pour non-paiement de taxes
35. Pourcentage d'augmentation – Employés-cadres 2016
36. Création d'une réserve – Surplus d'engagements 2015
37. Demande d'autorisation – Marche Inter-églises du Pardon – Vendredi 25 mars 2016
38. Invitation Gala du Préfet – 10^e Édition – 6 avril 2016
39. Demande de soutien - Gala mérites de la Goutte d'Or 2016 - École secondaire des Chutes
40. Demande de soutien – Comité de la St-Patrick – Parade de la St-Patrick le 20 mars 2016
41. Fondation du collège Esther-Blondin – Vins, fromage et tapas
42. Association des personnes handicapées de la Matawinie – Souper bénéfice
43. Autorisation de signature - Demande de subvention à Scotts Canada pour les jardins communautaires
44. Reconduction protocole d'entente - Association de soccer STARS (anciennement Soccer Rawdon)
45. Certificat de paiement numéro 5 – Augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick - Bernard Malo inc.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

46. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - 46.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
 - 46.2 Liste des chèques émis

- 46.3 Liste des chèques annulés
- 46.4 Liste des prélèvements
- 46.5 Liste des engagements
- 46.6 Journal des salaires nets
- 47. Correspondance
- 47.1 Lettre de remerciements – Guignolée 2015
- 47.2 Lettre de remerciements Gala du préfet 2015
- 48. Affaires nouvelles
- 48.1 Autorisation d'installation d'équipement – ELPC inc. – Réseau de distribution par fibre optique et technologie sans fil **AJOUT**
- 48.2 Demande de soutien – Souper 50e anniversaire de l'AFEAS
- 49. Deuxième période de questions
- 50. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2016 à 19 h 30 a été remise aux membres du conseil.

16-54 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2016 à 19 h 30, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU 25 JANVIER 2016 ET DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

16-55 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les procès-verbaux du 25 janvier et du 1^{er} février 2016 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2015

16-56 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal corrigé du 21 décembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

La présente résolution abroge la résolution 16-03.

6. DEMANDE RELATIVE AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 janvier 2016.

16-57 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour la demande suivante :

6.1 MARTINE BOURGEOIS – 3416, RUE PINE – LOT 4 994 973 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATIONS

D'accepter la demande de permis ci-haut mentionnée, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil la jugeant conforme aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 96-2016 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

16-58 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 96-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 24-99-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TOURS ET ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET AUX USAGES CONDITIONNELS

16-59 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance Règlement numéro 24-99-9 modifiant le règlement numéro 24-99 et ses amendements relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation concernant les dispositions relatives aux tours et antennes de télécommunication et aux usages conditionnels du conseil, sera adopté le.

10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 25-99-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-99 ET SES AMENDEMENTS SUR LES CONDITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN D'AUTORISER PLUS D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UN MÊME TERRAIN LORSQUE RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

16-60 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 25-99-3 modifiant le règlement numéro 25-99 et ses amendements sur les conditions relatives à l'émission d'un permis de construction afin d'autoriser plus d'un bâtiment principal sur un même terrain lorsque relatif aux usages conditionnels.

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO RM-06-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT RM-06 CONCERNANT LES ALARMES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

16-61 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro RM-06-1 abrogeant le règlement RM-06 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2005-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 15-2005 RELATIF AUX ALARMES ET AUX AVERTISSEURS DE FUMÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

16-62 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 15-2005-1 abrogeant le Règlement 15-2005 relatif aux alarmes et aux avertisseurs de fumée sur le territoire de la municipalité de Rawdon.

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 95-2016 RELATIF AUX ALARMES INCENDIE

16-63 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 95-2016 relatif aux alarmes incendie.

14. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 402-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LES SERVICES MOBILES SUR LES SITES MUNICIPAUX ET LORS D'ÉVÈNEMENTS ET MODIFIER LES FINITIONS EXTÉRIEURES APPLICABLES AUX ZONES RÉSIDENIELLES

16-64 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Poirier que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin d'autoriser les services mobiles sur les sites municipaux et lors d'évènements et modifier les finitions extérieures applicables aux zones résidentielles.

RÈGLEMENTS

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1014 ABROGEANT ET REMPLACANT LES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 403 ET 373-89 ET LEURS AMENDEMENTS AFIN D'HARMONISER ET DE MODIFIER LES NORMES DE CONSTRUCTION APPLICABLES À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE deux règlements de zonage sont en vigueur dans le secteur Canton et dans le secteur Village de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ces règlements afin d'harmoniser et de modifier les normes de construction applicables à l'ensemble du territoire de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 décembre 2015 et qu'un premier projet a été adopté le 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation le 2 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-65 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 1014 abrogeant et remplaçant les Règlements de construction numéros 403 et 373-89 et leurs amendements afin d'harmoniser et de modifier les normes de construction applicables à l'ensemble du territoire de la municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

16. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir d'un outil réglementaire sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE les usages conditionnels ont été planifiés en fonction des critères et objectifs des grandes affectations du territoire du présent schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de se doter d'un règlement sur les usages conditionnels en vertu des articles 145.31 et 145.35;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 décembre 2015 et qu'un premier projet a été adopté le 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation le 2 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit second projet de règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-66 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels, tel que remis aux membres du conseil.

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2016 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec (L.R.C. c. C-27.1), le Conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une refonte et une mise à jour du Règlement numéro 1-2003-R concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant fait la présentation.

16-67 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 86-2016 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire, tel que remis aux membres du conseil.

18. ADOPTION DU RÈGLEMENT 89-2016 RELATIF AU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'article 565 du Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de procéder à une refonte et une mise à jour de son règlement en matière de stationnement sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

16-68 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 89-2016 relatif au stationnement, tel que remis aux membres du conseil.

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 94-2016 RELATIF AUX POUVOIRS ET AUX OBLIGATIONS ADDITIONNELS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général en est le fonctionnaire principal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général, ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant fait la présentation.

16-69 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement numéro 94-2016 relatif aux pouvoirs et aux obligations additionnels du directeur général de la Municipalité, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

20. BAIL DE LOCATION – 3745 CHEMIN ST-ALPHONSE – RELOCALISATION TEMPORAIRE - GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux à une partie du garage municipal suite à l'incendie d'un véhicule survenu le 7 janvier dernier, lesquels nécessitent la relocalisation temporaire des équipements, de la machinerie ainsi que des véhicules pour une durée d'environ trois (3) mois;

CONSIDÉRANT la possibilité de louer des locaux appartenant à Motel industriel et entreposage Edco inc., pour un montant de 2 000 \$ mensuellement, plus les taxes applicables, pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à la location des locaux sont en partie remboursables par les assureurs.

16-70 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la location temporaire de locaux appartenant à Motel industriel et entreposage Edco inc., pour un montant de 2 000 \$ mensuellement, plus les taxes applicables.

De ratifier la signature du bail entre les parties pour la période s'échelonnant du 25 janvier au 24 avril 2016.

Le certificat de crédit numéro T16-350074 a été émis pour autoriser cette dépense.

21. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT (TEMPS D'ONDES) – S.R.A.D. COMMUNICATIONS INC. - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les licences de temps d'ondes des radios de communication du Service de la sécurité incendie arrivent à échéance et qu'il y a lieu de les renouveler pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de contrat de S.R.A.D. Communications inc. pour un montant de 476,00 \$ mensuellement, plus les taxes applicables.

16-71 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De renouveler les licences de temps d'ondes des radios de communication du Service de la sécurité incendie auprès de S.R.A.D. Communications inc. pour une période d'un (1) an, pour un montant de 476,00 \$ mensuellement, plus les taxes applicables et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 220 00 339.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0016 est émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22. ATTRIBUTION DE NOM DE RUE – CHEMIN DU LAC-AUX-SOURCES – AMÉNAGEMENT LAC AUX SOURCES INC. – PARTIES DU LOT 25B DU RANG 6, CANTON DE RAWDON – MATRICULE 9004-95-8535 ET 9104-29-1085

CONSIDÉRANT la demande soumise par « Aménagement lac aux sources Inc. » à la Municipalité de Rawdon pour que soit attribué un nom à la rue devant être réalisée dans le cadre du projet de développement résidentiel situé sur des parties du lot 25B du rang 6, canton de Rawdon;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la planification et du développement du territoire;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement (plan image) préparé par monsieur Richard Breault, arpenteur-géomètre, signé le 20 novembre 2015, portant le numéro de dossier 1292 – minute : 3498 pour et au nom de « Aménagement lac aux sources Inc. » approuvé à la résolution 15-632 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la constitution d'une nouvelle rue sur des parties du lot 25B du rang 6 du canton de Rawdon, telle qu'illustrée au plan projet de lotissement (plan image) mentionné précédemment.

16-72 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De nommer la rue à construire sur des parties du lot 25B du rang 6 du Canton de Rawdon « chemin du Lac-aux-Sources ».

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier afin de transmettre à la Commission de toponymie du Québec tout document requis afin d'officialiser ladite dénomination pour la rue contenue à cette résolution.

23. DEMANDE D'ACHAT D'IMMEUBLE MUNICIPAL – M. DIEUDONNÉE DÉsirÉ BANOUGA – LOT 5 353 085 – CROISSANT KAISER (MATRICULES N° 8198-90-1554)

CONSIDÉRANT QUE M. Dieudonné Désiré Banouga a soumis à l'attention de la Municipalité une offre d'achat pour l'acquisition d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette offre;

CONSIDÉRANT le rapport du Service de la planification et du développement du territoire, suivant lequel l'offre de M. Banouga est conforme à la politique municipale concernant la vente d'immeubles municipaux.

16-73 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'offre d'achat de M. Banouga pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 353 085, Canton de Rawdon, et portant le numéro de matricule 8198-90-1554. Cette vente est faite sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur, et est consentie pour un montant de 6 370 \$, taxes et frais incidents en sus.

D'appliquer, au moment de la transaction, un acompte déjà reçu par la Municipalité au montant de 637 \$ pour l'acquisition de l'immeuble.

Toutefois, la présente transaction est faite sous condition résolutoire que l'immeuble vendu fasse l'objet d'un permis de lotissement afin que celui-ci soit joint à l'immeuble limitrophe, propriété de M. Banouga, dans les 12 mois suivant la publication de la vente au registre foncier du Québec.

À défaut du respect de ces conditions, l'immeuble devra être rétrocédé, aux frais de l'acheteur, à la Municipalité de Rawdon sans obligation pour cette dernière de lui rembourser le coût d'acquisition.

De mandater le notaire afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge des acquéreurs. La signature du contrat devra avoir lieu dans les trois (3) mois qui suivent l'avis du notaire.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

24. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 15-627 - CORRECTION DES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-627 adoptée à la séance du conseil du 8 décembre 2015, octroyant le contrat de services professionnels design à Enseignes aux Quatre Vents pour un montant de 7 127,50 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le fournisseur a commis une erreur dans le calcul des taxes applicables et que la facture totale s'élève plutôt à 7 645,83 \$, taxes incluses.

16-74 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De modifier la résolution numéro 15-627 afin que celle-ci autorise l'octroi du contrat pour un montant de 7 645,83 \$, taxes incluses.

Le certificat de crédit numéro A15-151036 est modifié en conséquence.

25. DIRECTIVE DE CHANGEMENT - SUZANNE GAGNON (ENSEIGNES AUX QUATRE VENTS) – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT une directive de changement lors de travaux de design laquelle a engendré des coûts supplémentaires de l'ordre de 1225,67 \$, taxes incluses, représentant 16 % du montant du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon* impose des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet de modifier les termes d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général peut autoriser des directives de changements pour un maximum de 10 % du coût du contrat et que tout dépassement du 10 % doit être autorisé par une résolution du conseil municipal.

16-75 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la directive de changement pour un montant de 1 225,67 \$, taxes incluses.

Le certificat de crédit numéro A15-151036 est modifié en conséquence.

26. DEMANDE AU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE - RECLASSIFICATION DES LACS SANDY ET RÉGENT (FAIBLE CONTENANCE)

CONSIDÉRANT le projet pilote au cours de l'année 2015 abaissant le lac Sandy (barrage X0004240) de 0.36 mètres et le lac Régent (barrage X0004243) de 0.48 mètres afin de valider l'opportunité de modifier la classification des barrages de ces lacs;

CONSIDÉRANT l'abaissement permanent du niveau de ces deux lacs, il y a lieu d'effectuer une demande auprès du Centre d'expertise Hydrique afin que soient modifiées les fiches techniques pour leur attribuer une catégorie administrative de « faible contenance ».

16-76 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner la demande auprès du Centre d'expertise Hydrique afin que soient modifiées les fiches techniques des lacs Sandy et Régent pour que leur soit attribuée une catégorie administrative de « faible contenance ».

27. PROJET PILOTE – LUMIÈRES DEL – CHEMIN KILDARE ET 11^E AVENUE

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'améliorer ses appareils d'éclairage tout en diminuant ses coûts d'énergie et d'entretien;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à un projet pilote d'éclairage au DEL sur le rang Kildare et sur la 11^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le coût du remplacement des luminaires s'élève approximativement à 5 225 \$ plus les taxes applicables mais que cet investissement permettra des économies d'énergie et d'entretien estimés à 1 364 \$ annuellement.

16-77 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat et le remplacement de 19 lampadaires conventionnels au DEL sur le chemin Kildare pour un montant approximatif de 5 225 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2016-0020 est émis pour autoriser cette dépense.

28. RESTRICTIONS ET INTERDICTIONS D'IMMOBILISATION ET DE STATIONNEMENT DE VÉHICULES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89-2016 RELATIF AU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 89-2016 relatif au stationnement;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les restrictions et les interdictions de stationnement et d'immobilisation de véhicules sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la production d'un index de stationnement.

16-78 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

De restreindre et d'interdire le stationnement et l'immobilisation des véhicules sur le territoire municipal selon les spécifications décrites dans l'index de stationnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser l'installation de panneaux afin que la signalisation traduise les restrictions et les interdictions en vigueur.

La présente résolution abroge toutes résolutions traitant de restrictions et d'interdictions d'immobilisation et de stationnement antérieures à la présente résolution.

29. INTERDICTION DE STATIONNEMENT - 7^E AVENUE DU CÔTÉ NORD, DE LA RUE ALBERT VERS L'OUËST SUR 40 MÈTRES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire de stationnement sur la 7^e Avenue du côté nord à partir de l'intersection de la rue Albert vers l'ouest sur une distance approximative de quarante (40) mètres, le tout pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

16-79 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'interdire le stationnement sur la 7^e Avenue du côté nord à partir de l'intersection de la rue Albert vers l'ouest sur une distance approximative de 40 mètres et d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation à cet effet.

30. COMITÉS MUNICIPAUX ET EXTERNES – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT QUE l'article 82 du Code municipal du Québec autorise la création de comités du conseil, ayant le pouvoir d'examiner et d'étudier certaines questions et de formuler des recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil siègent sur divers comités municipaux et ont été nommés pour représenter la Municipalité auprès de différentes organisations au sein de comités externes;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'effectuer une mise à jour des membres du conseil siégeant sur les différents comités.

16-80
Modifiée
par rés.
16-215
12/04/2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

QUE soient nommés les conseillers(ères) suivants(es) aux différents comités:

Mesdames les conseillères Stéphanie Labelle et Kimberly St-Denis au sein du comité consultatif d'urbanisme;

Madame la conseillère Louise Poirier et Monsieur le conseiller Renald Breault au sein du comité consultatif en environnement;

Madame la conseillère Stéphanie Labelle et Monsieur le conseiller Raymond Rougeau au sein du comité sécurité publique et incendie;

Madame la conseillère Katy Dupuis et Monsieur le conseiller Renald Breault au sein du comité des sports, loisirs et activités culturelles;

Mesdames les conseillères Louise Poirier et Kimberly St-Denis au sein du comité bibliothèque;

Madame la conseillère Kimberly St-Denis et Monsieur le conseiller Raymond Rougeau au sein du comité des ressources humaines;

Madame la conseillère Louise Poirier et Monsieur le conseiller Renald Breault au sein du comité du service animalier;

Madame la conseillère Stéphanie Labelle et Monsieur le conseiller Monsieur Raymond Rougeau au sein du comité travaux publics;

L'ensemble du conseil municipal sur le comité de la planification stratégique;

Madame la conseillère Stéphanie Labelle au sein du comité Municipalité Amie des Aînés;

Madame la conseillère Stéphanie Labelle au sein du comité Politique familiale;

Madame la conseillère Katy Dupuis au sein du comité Saines habitudes de vie;

Monsieur le conseiller Renald Breault et Madame la conseillère Louise Poirier pour représenter la Municipalité au sein de l'Office municipal d'habitation (OMH);

Madame la conseillère Kimberly St Denis pour représenter la Municipalité au sein du Centre d'interprétation multiethnique de Rawdon (CIM);

Monsieur le conseiller Renald Breault pour représenter la Municipalité au sein du Comité de protection de l'environnement matawinien;

Mesdames les conseillères Kimberly St Denis et Louise Poirier pour représenter la Municipalité au sein du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

Monsieur le conseiller Renald Breault pour représenter la Municipalité au sein du Comité sur le programme de gestion des matières résiduelles de la MRC de Matawinie et de nommer Monsieur le maire Bruno Guilbault à titre de substitut;

Monsieur le maire Bruno Guilbault pour représenter la Municipalité au sein du Comité de Liaison Lanaudière (Ligne 735kV);

La présente résolution abroge et remplace toutes résolutions adoptées depuis le 12 novembre 2013 qui lui sont incompatibles.

31. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT que le mandat de deux (2) membres actuels du comité consultatif d'urbanisme (CCU) vient à échéance le 11 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des personnes suivantes à titre de membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement numéro 114-02 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme :

- Monsieur Claude Beauséjour, du 12 février 2016 au 11 février 2018
- Monsieur Marcel Beauséjour, du 12 février 2016 au 11 février 2018

16-81 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

De renouveler le mandat de messieurs Claude Beauséjour et Marcel Beauséjour, à titre de membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme pour la période comprise entre le 12 février 2016 et le 11 février 2018.

32. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – DOSSIER N° 00022227-1-62037(14) – 2014-11-05-58

RETIRÉ

33. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 142 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À LA VOIRIE MUNICIPALE ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ AFIN D'EN PAYER LES COÛTS (PARAPLUIE)

CONSIDÉRANT QUE le 19 janvier 2016 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 142 décrétant des dépenses relatives à la voirie municipale et l'entretien des bâtiments municipaux et un emprunt de 1 500 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie);

CONSIDÉRANT QUE le 25 janvier 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 500 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 142 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-82 Le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 25 janvier 2016 concernant le Règlement d'emprunt numéro 142 décrétant des dépenses relatives à la voirie municipale et l'entretien des bâtiments municipaux et un emprunt de 1 500 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie), tel que préparé par la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

34. DÉPÔT DE LA LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES ÉLIGIBLES À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 et suivants du Code municipal du Québec le secrétaire-trésorier doit dresser la liste des immeubles dont les taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut ordonner au secrétaire-trésorier de procéder à la vente aux enchères des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

16-83 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver la liste des mauvaises créances éligibles à la vente pour non-paiement de taxes.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour transmettre à la MRC Matawinie, au plus tard le 19 mars 2016, la liste des propriétés pour lesquelles des taxes sont dues à la Municipalité depuis 2013 afin que la MRC enclenche le processus de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

De mandater la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe à se porter adjudicataire, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, des immeubles non vendus.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe à demander les services de professionnels, arpenteurs et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots relativement à cette vente.

D'autoriser la radiation des comptes relative à la taxation de rues.

35. POURCENTAGE D'AUGMENTATION – EMPLOYÉS-CADRES 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'indexation annuelle des salaires des employés-cadres de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE cette indexation sera de 1,4 %, représentant l'IPC de novembre 2015.

16-84 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'indexation des salaires des employés-cadres pour l'année 2016 de 1,4 %, représentant l'IPC de novembre 2015, rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Le certificat de crédit numéro 2016-0023 est émis pour autoriser cette dépense.

36. CRÉATION D'UNE RÉSERVE – SURPLUS D'ENGAGEMENTS 2015

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses autorisées à même les crédits budgétaires de 2015 ont été livrées et/ou seront facturées en 2016, le tout pour un montant de 426 835,87\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réserver cette somme au rapport financier de 2015 pour affectation au budget 2016.

16-85 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la création d'un surplus réservé de 426 835,87 \$ au rapport financier 2015 et d'autoriser l'affectation de celui-ci au budget 2016.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

37. DEMANDE D'AUTORISATION – MARCHÉ INTER-ÉGLISES DU PARDON – VENDREDI 25 MARS 2016

CONSIDÉRANT la lettre reçue du Père Claude Ritchie, prêtre de la paroisse Marie-Reine-du-Monde et St-Patrick, demandant l'autorisation et l'appui pour une marche œcuménique du pardon le vendredi 25 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE demande a été faite par la paroisse pour une assistance de la part de la Sûreté du Québec, aux membres des Chevaliers de Colomb (pour assurer la sécurité) ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

16-86 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la tenue de la marche œcuménique du pardon le vendredi 25 mars prochain sur le territoire de la municipalité ainsi que sur les tronçons de routes sous sa juridiction, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires des autorités concernées.

De transmettre copie de cette résolution au Père Claude Ritchie, prêtre de la paroisse Marie-Reine-du-Monde et St-Patrick.

38. INVITATION GALA DU PRÉFET – 10^E ÉDITION – 6 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour assister au gala du préfet au profit de Centraide Lanaudière qui aura lieu le mercredi 6 avril 2016.

16-87 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'achat de 4 billets pour assister à la 10^e édition du Gala du Préfet au profit de Centraide Lanaudière au montant total de 520 \$.

Le certificat de crédit numéro 2016-0017 est émis pour autoriser cette dépense.

39. DEMANDE DE SOUTIEN - GALA MÉRITAS DE LA GOUTTE D'OR 2016 - ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE jeudi le 2 juin 2016, se déroulera le Gala méritas de la Goutte d'Or 2016 à l'école secondaire des Chutes, lequel a pour objectif de récompenser les élèves ayant fait leur marque durant l'année scolaire;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de financement afin de promouvoir cet événement et ainsi appuyer la persévérance scolaire.

16-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder un montant de 300 \$ pour le Gala méritas de la Goutte d'Or 2016, réparti de la façon suivante : Le prix de Madame et Monsieur Goutte d'OR, soit 2 prix de 100 \$ ainsi que les Athlètes de l'année, soit 2 prix de 50 \$.

Le certificat de crédit numéro 2016-0018 est émis pour autoriser cette dépense.

40. DEMANDE DE SOUTIEN – COMITÉ DE LA ST-PATRICK – PARADE DE LA ST-PATRICK LE 20 MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la St-Patrick est à organiser sa parade de la St-Patrick qui se déroulera le dimanche 20 mars 2016;

CONSIDÉRANT une demande de soutien à la Municipalité dont le prêt de locaux et de matériel, l'utilisation de sites appartenant à la Municipalité, des fermetures de rues, l'autorisation de vendre des boissons et de la nourriture, la participation du Service de la sécurité incendie et du Service des loisirs et de la culture ainsi qu'une visibilité sur le site Internet de la Municipalité et dans le Rawdonnois.

16-89 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'accès au Centre Metcalfe le 20 mars 2016 de 9 h à 18 h pour les bénévoles, au chalet de la plage et son stationnement, notamment pour l'arrivée des chars allégoriques.

D'autoriser l'aide matérielle nécessaire à la tenue de l'événement, la présence du Service de la sécurité incendie pour l'ouverture de la parade entre 13 h et 18 h ainsi que la coordination de la sécurité par le Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser la fermeture temporaire de rues, entre 13 h et 18 h, des sections de rues suivantes:

- une partie de la rue Church, entre la 3e Avenue et la 4e Avenue
- une partie de la 3e Avenue, entre les rues Church et Metcalfe
- une partie de la rue Metcalfe, entre la 3e Avenue et la 4e Avenue
- une partie de la 4e Avenue, entre les rues Metcalfe et Queen
- une partie de la rue Queen, entre la 4e Avenue et la 8e Avenue
- une partie de la 8e Avenue, de la rue Queen jusqu'au site de la plage municipale

D'appuyer la demande de fermeture temporaire de rues auprès du ministère des Transports du Québec, concernant les rues sous sa juridiction.

D'autoriser la tenue de kiosques de vente de boissons, de nourriture et d'alcool à la place publique, conditionnellement à l'obtention des permis à cet effet auprès des ministères concernés.

D'autoriser la visibilité sur le site Internet de la Municipalité et dans le Rawdonnois, et l'affichage de pancartes à différents endroits sur le territoire de Rawdon, en conformité avec la réglementation municipale en vigueur.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

41. FONDATION DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN – VINS, FROMAGE ET TAPAS

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation du Collège Esther-Blondin pour assister à la dégustation de vins, fromages et tapas au profit de la Fondation.

16-90 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour la dégustation de vins, fromages et tapas de la Fondation du collège Esther-Blondin au coût de 125 \$ chacun.

Le certificat de crédit numéro 2016-0015 est émis pour autoriser cette dépense.

42. ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MATAWINIE – SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des personnes handicapées de la Matawinie de commanditer leur souper bénéfice annuel.

16-91 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'octroyer un montant de 100 \$ afin de commanditer le souper bénéfice de l'Association des personnes handicapées de la Matawinie.

Le certificat de crédit numéro 2016-0022 est émis pour autoriser cette dépense.

43. AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION À SCOTTS CANADA POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE Scotts Canada Limité offre un programme de subventions pour jardins communautaires qui financent les collectivités et organismes civiques à but non lucratif pour leurs efforts axés sur la création durable de jardins communautaires, d'espaces verts et d'habitats pour pollinisateurs.

16-92 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention à Scotts Canada Limité pour notre jardin communautaire au parc de la roseraie et nos habitats pour les insectes.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis.

44. RECONDUCTION PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION DE SOCCER STARS (ANCIENNEMENT SOCCER RAWDON)

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu entre Soccer Rawdon et la Municipalité pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Soccer Rawdon, désormais Association de soccer STARS, demande le renouvellement de ce protocole d'entente, selon les mêmes termes et les mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

16-93 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la signature du protocole d'entente avec l'Association de soccer STARS (anciennement Soccer Rawdon) pour l'année 2016 selon les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Le certificat de crédit numéro 2016-0024 est émis pour autoriser cette dépense.

45. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK - BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 5 au montant de 296 145,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick, par l'entreprise Bernard Malo inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Norda Stelo, en date du 3 février 2016.

16-94 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 296 145,34 \$, taxes incluses, à l'entreprise Bernard Malo inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 090 et autorisé par le certificat de crédit T15-350466, lequel sera libéré sur réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

46. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement no 1-2003-R incluant ses amendements et la liste des comptes à payer au 5 février 2016.

16-95 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

46.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 5 février 2016 au montant de 618 372,02 \$

46.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 27814 à 28030) au 5 février 2016 totalisant 1 220 599,38 \$

46.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 5 février 2016

46.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 2735 à 2778) au 5 février 2016 totalisant 97 532,27 \$

46.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 5 février 2016 totalisant 4 189 140,61 \$

46.6 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de janvier 2016 totalisant 220 361,29 \$

47. CORRESPONDANCE

47.1 LETTRE DE REMERCIEMENTS – GUIGNOLÉE 2015

47.2 LETTRE DE REMERCIEMENTS GALA DU PRÉFET 2015

48. AFFAIRES NOUVELLES

48.1 AUTORISATION D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT – ELPC INC. – RÉSEAU DE DISTRIBUTION PAR FIBRE OPTIQUE ET TECHNOLOGIE SANS FIL

CONSIDÉRANT la demande déposée par ELPC Inc, (no. DOC-DEM-MUNI-SHELTER-20151218) concernant le développement d'un nouveau réseau de distribution par fibre optique et technologies sans fil de ELPC sur le territoire de la MRC Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un bâtiment accessoire sera nécessaire sur la propriété de la MRC Matawinie, situé au 3184, 1^e avenue afin de desservir ELPC Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement des phases futures d'implantation des réseaux de ELPC Inc. peut requérir un droit d'accès à certains bâtiments municipaux pour l'installation de ses équipements.

16-96 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

Que soit entamé, conformément à la réglementation en vigueur, les procédures nécessaires à l'obtention des permis requis pour la construction du bâtiment accessoire desservant ELPC Inc. au 3184, 1^e avenue et que soit négocié avec ELPC Inc. l'accès aux bâtiments municipaux afin d'y permettre l'installation de ses équipements.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

48.2 DEMANDE DE SOUTIEN – SOUPER 50E ANNIVERSAIRE DE L'AFEAS

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière dans le cadre du 50^e anniversaire de l'AFEAS.

16-97 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu par les conseillers :

D'attribuer la somme de 250 \$ dans le cadre du 50^e anniversaire de l'AFEAS et de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier afin qu'une marque de reconnaissance leur soit offerte lors de la tenue de l'événement.

Le certificat de crédit numéro 2016-0021 est émis pour autoriser cette dépense.

49. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

50. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

16-98 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 40.

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

Bruno Guilbault
Maire